

Les parias

C'est une véritable meute de policiers qui s'abat sur ce squat lyonnais de Roms le 8 janvier. Le prétexte ? Des mômes auraient jeté des cailloux sur une voiture de la Police. À partir de là, les « forces de l'ordre » se déchaînent. Tout est permis. On peut donner des coups de pied dans un gâteau d'anniversaire d'enfants, gazer plusieurs dizaines de personnes, dont des enfants traumatisés, une femme aspergée d'eau, des vitres de cabanes cassées et des portes arrachées. Au 19^e siècle les nobles danois s'amusaient le dimanche à aller à la « chasse aux Roms » dans les bois, au fusil. C'est pour bientôt en France ?

Grenade lacrymogène made in France

L'État français est fier de son savoir faire en matière de répression, souvenons-nous d'Alliot Marie, ministre des Affaires étrangères, et de sa cynique proposition à Ben Ali. Dans le privé, l'industrie française n'est pas en reste. Ainsi au royaume de Bahreïn les révoltes qui se poursuivent depuis le début 2011 sont écrasées dans le sang, à coup de chevrotines, mais aussi de grenades lacrymogènes. Des grenades, pour beaucoup, made-in France comme l'indique L'ONG Bahrain Watch qui a commencé à identifier les marchands d'armes utilisées par les policiers anti-émeutes <http://bahrainwatch.org/arms/>. Des grenades produites par la société Alsetex se présentant comme le « *Leader des produits pour la gestion démocratique des foules* ». Dans son rapport de 2012, le ministère de la Défense se félicitait : la France « *se maintient parmi les cinq premiers exportateurs mondiaux d'armement* ».

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...



Abou Bakari Tandia

7 ans après la mort d'Abou Bakari Tandia, Malien mort en janvier 2005 après sa garde à vue au commissariat de Courbevoie, la juge d'instruction vient de prononcer un non-lieu pour les 5 policiers présents au commissariat. La famille poursuit son combat, elle a décidé de faire appel. **L'audience d'appel est fixée au mardi 12 février 9h à la cour d'appel de Versailles, 5 rue Carnot, Versailles.** Pour y aller depuis Paris : RER-C, descendre à Versailles-rive gauche, puis 12 minutes à pied. Venez nombreux ! Solidarité !

Hakim Ajimi

... a été étranglé, en mai 2008 à Grasse, par plusieurs policiers. Deux d'entre eux ont été condamnés en février 2012 à 18 et 24 mois avec sursis, pour homicide involontaire. Le troisième à 6 mois avec sursis pour non-assistance à personne en danger. Ces condamnations, pourtant câlines, ont déclenché une série de protestations des flics, les trois ont fait appel. Le 16 janvier 2013, à Aix, le procureur a demandé le maintien des sursis, et une diminution de peine pour le 3^e étrangleur. Les flics, hargneux, se tiennent droit dans leurs bottes. Comme disait l'un de leurs avocats, ils n'ont fait que « *ce qu'on leur a appris à l'école de police...* ». Quel aveu ! Donc on y apprend le meurtre « *légal républicain* ». Verdict le 11 février. **La lutte continue : le Comité a besoin d'argent pour faire face à des frais d'avocats énormes, pour le soutenir écrire à : comite_hakim_ajimi@riseup.net**

Solidarité avec Ibrahim

Ibrahim est algérien, il a 26 ans et fait partie des 5 retenus sans papiers qui ont tenté de s'évader le 16 Décembre dernier du CRA de Palaiseau (Essonne), les 4 autres ont réussi à s'échapper mais lui a été rattrapé par les flics. En janvier, il a été condamné à 2 ans de prison et des centaines d'euros à payer pour coups et blessures sur agents. Durant son procès il a vivement demandé que soient visionnées les caméras de vidéosurveillance qui auraient pu montrer qu'il n'en était rien, en vain... Finalement, bien que le délit d'évasion n'existe pas pour les retenus des CRA, c'est bien pour avoir voulu la liberté qu'il est maintenant à nouveau enfermé et pour 2 ans !

Pour lui écrire : Ibrahim El Louar Ecrou 399815, bâtiment D4, maison d'arrêt de Fleury Merogis.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°116 • février 2013

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Permis de voler

Vous connaissez l'histoire de la Bac Nord de Marseille. Recel, vols, racket, chantage, complicité d'assassinat (un indic dénoncé au milieu par la BAC est assassiné d'une balle dans le cœur) en bande organisée par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. La totale. D'après la loi ça va chercher minimum dans les 20 ans de cabane. Sauf si vous êtes policier, ou mieux encore, si vous appartenez au corps d'élite, la brigade « anticriminalité », la BAC. Alors, promis, on ne vous embêtera pas. Même si, cette fois-ci, grâce aux médias, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas ou qu'il s'agit d'une « brebis galeuse » : c'est toute une unité de la BAC qui a agi en criminel organisé. La BAC Nord de Marseille a été dissoute, mais ses ex-membres, pourront, de nouveau, arpenter les rues en uniforme, armes, matraque, taser, gazeuse à la main, ce sont eux qui continueront à apprendre aux « braves gens » qui est le maître et quelle est la morale de l'État.

Pas de souci pour eux donc, en dépit des preuves éclatantes, y compris les écoutes accablantes de l'IGS, tous ces policiers viennent d'être réintégrés. Sauf un. Devinez qui ? Celui qui a voulu dénoncer ses collègues. Il ne l'a pas volé : il n'a rien compris. Valls au moment de l'éclatement de l'affaire n'a-t-il pas déclaré qu'« *Il n'y a pas de place pour ceux qui salissent l'uniforme de la police* » ?

Bon, d'accord, rien de nouveau sous le soleil. Quand la justice classe systématiquement les meurtres par les policiers (comme pour Ali Ziri...), quand, au mieux, ils écotent de quelques mois de sursis pour avoir étranglé quelques braves gens (comme pour Hakim Ajimi...). Alors pourquoi pas le vol et racket organisé ? Avec le permis de tuer, le permis de voler ? Les baqueux de Marseille, eux, ont tout compris.

La gôche rassure les possédants, la police est, sera et restera le plus ardent et le plus impitoyable défenseur de l'État : « *... le plus froid de tous les monstres froids. Il ment froidement ; et voici le mensonge qui s'échappe de sa bouche : "Moi, l'État, je suis le Peuple."* » (Nietzsche).

CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

«Des papiers pour tous»

Le dimanche 13 janvier, les grévistes de la faim de Lille (voir RE 115) ont décidé de suspendre leur jeûne au 73e jour, après que la Préfecture se soit engagée à examiner leurs dossiers «avec bienveillance et en respectant un calendrier précis», mais la victoire est ailleurs : la détermination des sans-papiers lillois a réussi à imposer de nouveau au mouvement des sans-papiers, le mot d'ordre sans concession d'une régularisation globale et l'appel à une mobilisation générale. Manifestations (dans plus de trente villes le samedi 12 janvier), occupations (du siège de l'AFP à Paris, de l'église de Saint-Denis dans le 93), rassemblements (tous les jours depuis le 7 janvier devant le siège du PS à Solférino) n'ont pas cessé en janvier. En face, le PS au pouvoir continue de semer la terreur au quotidien ; un exemple édifiant : M. Ribeiro sans papier père d'un enfant français de 6 ans est battu au sol à coups de pied par 5 flics de la PAF après avoir refusé d'embarquer dans l'avion qui devait l'expulser de France. 36 822 expulsions en 2012 tel est le record historique atteint par la politique de Valls, celui-ci pourra bientôt faire sienne cette déclaration de Guéant entre les 2 tours des élections présidentielles : «*Nous sommes en route vers 40 000 reconduites d'étrangers en situation irrégulière*».

La BAC de Paris et les milliardaires

Alors que la Police pourchasse sans pitié les sans-papiers accusés de travailler au noir, comment pourraient-ils faire autrement puisque l'État leur refuse des papiers ? Des policiers de la BAC, la brigade d'«élite» de la Préfecture de Police, arrondissent leurs fins de mois en tant que vigiles et gardes du corps, armés, avec bagnoles à gyrophares pour les soirées de milliardaires dans les palaces parisiens. L'IGS enquête, mais parions, qu'eux aussi, comme leurs potes de Marseille, pourront rester gardiens de la «paix».

Casseurs de grèves

Depuis le 16 janvier 2013, les salariés de PSA occupent leur usine à Aulnay. Si la direction semble un peu dépassée les premiers jours, elle commence par fermer l'usine une semaine, puis appelle de nouveaux contremaîtres venus d'autres usines et une centaine de vigiles pour filtrer les entrées dans la totale illégalité. Mais l'État ne se gêne pas pour fournir des CRS lors d'une action chez un sous-traitant à Saint-Ouen ou pour éviter la contagion au site de Poissy. Il faut dire qu'une campagne médiatique parle de violences, d'insultes et de sabotage pour désigner les grévistes.

Qui est l'ennemi ?

Des chars de l'armée en manœuvre au pied des barres d'une cité HLM : phantasme d'adeptes acharnés du tout sécuritaire ? Vision rêvée de nostalgiques d'une France coloniale ? En fait il s'agit de l'entraînement bien réel de l'armée française dans une ville fantôme reconstituée dans l'Aisne (02) en vue de mieux préparer la «*guerre de demain*» nous dit-on. Mais alors qui sera l'ennemi ? L'autochtone habitant de l'immeuble ?

La police s'immisce

Mardi 8 janvier à Ustarritz (64), une fillette de 5 ans s'apprête à déjeuner à la cantine de l'école lorsqu'une policière municipale vient l'embarquer devant ses camarades éberlués. En cause, un impayé de 170 euros. L'enfant passera sa pause déjeuner dans les locaux de la police. Nous y voilà donc, une société où la police se pose en régulateur du moindre de nos rapports sociaux. La logique sécuritaire poussée toujours plus loin provoque nombre de réactions, mais qu'en est-il de tous ces actes banalisés : fichage, contrôle au faciès...

Une sanction en forme de double peine

Suite à une demande de l'office HLM des Haut-de-Seine visant neuf familles, débouté lors d'un premier jugement, la justice s'est prononcée en appel pour l'expulsion sans logement, à la fin de la trêve hivernale au printemps prochain, de quatre familles d'une cité de Boulogne-Billancourt.

Cette décision s'appuie sur les condamnations d'un enfant de chaque famille pour trafic de stupéfiants. Depuis, sous le coup d'une obligation de quitter la commune et après avoir purgé leur peine, les jeunes se sont installés dans des villes voisines. Autour des familles le voisinage solidaire s'organise, une pétition circule contre l'expulsion. L'idée ne date pas d'hier, punir les parents pour les actes de leurs enfants. Une manière de stigmatiser davantage les populations précaires, le plus souvent d'origine étrangère, écartant les questions sociales pour mieux masquer les responsabilités de l'État dans la détresse grandissante dans les quartiers populaires.

Brûlé par un tir de Taser

Le soir du 4 janvier, un automobiliste cherchant à se soustraire aux services des douanes est rattrapé sur une aire de repos de l'autoroute A13 dans l'Eure (27). Pendant l'interpellation l'homme réussit à subtiliser la gazeuse d'un douanier avant de vider son contenu sur les forces de l'ordre. Un des gendarmes riposte au Taser, le gaz lacrymogène enflammé par l'arc électrique, explose, blessant l'automobiliste. Brûlé au second degré l'homme est hospitalisé aux urgences à Rouen. Il s'enfuit le lendemain soir.

Retour de flamme

Le Taser est dangereux, le rapport de 2006 d'Amnesty International évoquant les morts qui ont résulté de son utilisation en Amérique du Nord est sans équivoque. C'est en cherchant à museler cette vérité que le président de SMP Technologies (société qui commercialise le Taser en France) a fini par se faire épingle. Le 31 janvier, le tribunal correctionnel de Paris condamnait Di Zazzo à 15 mois de prison avec sursis et à 10 000 euros d'amende pour avoir fait espionner Olivier Besancenot, cherchant à mieux l'atteindre après ses propos tenus contre le Taser. Ses complices, anciens flics devenus détectives privés, ont reçu des peines allant de deux mois à un an avec sursis.

CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE > suite en page 4



Notre Dame des Landes

Vendredi 15 février de 18h à 20h, concert de soutien à la lutte contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, à la Parole Errante, 9 rue François Deberque à Montreuil, métro

Croix de Chavaux, prix libre, repas, concerts et danses au programme.

Un groupe de jeunes s'est invité pour pique-niquer dans le jardin du château François Pinault, actionnaire du bétonneur de Notre-Dame-des-Landes. 16 personnes ont été interpellées. Elles sont inculpées pour «violation de domicile» et «menaces de mort», ainsi que pour «refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques» et «refus de se soumettre aux prélèvements biologiques» pour certaines, elles comparaitront le 28 février 2013 à 9h30 devant Juge des Enfants au TGI de Paris (1 personne) et le 11 mars 2013 à 14h devant la 7e chambre D du TGI de Versailles (15 personnes). Solidarité !

Contre le fichage ADN

Le 17 janvier, le TGI de Valence prononçait la relaxe : «*la relaxe du refus de prélèvement a été plaidée principalement sur l'axe du non-respect de la présomption d'innocence et le fait qu'un OPJ (officier de police judiciaire) ait effectué le prélèvement sans en référer à un magistrat.*» Plus d'infos : collectif-contrelefichageadn@gmail.com

Le 25 février au TGI de Paris 6 «déboulonneurs» passeront en jugement pour refus de fichage ADN. Catherine Bourgain, chercheuse en génétique humaine de l'Inserm, citée comme témoin, expliquait en marge d'une précédente audience que «*le FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques) est beaucoup plus informatif qu'on ne le croit*» et qu'«*on pourrait y puiser des informations sur les prédispositions génétiques de certaines personnes à développer des maladies ou sur l'origine géographique (européenne, asiatique, africaine, etc.) d'individus*». <http://www.deboulonneurs.org>
Pétition «Stop au fichage ADN de la population», pour l'amnistie des condamnés pour refus de prélèvement ADN et l'abrogation du FNAEG. http://www.avaaz.org/fr/petition/Stop_au_fichage_ADN_de_la_population/